



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU 7 JUIN 2022

Membres présents : Alain OLLIVIER-HENRY ; Alain BERNARD ; Dominique DARCEL ; Hervé DOLEDEC ; Guy GRANVILLE (en visio) ; Christophe GUYOT ; Joël LE SAGE.

La Commission établit la liste des clubs en infraction en tenant compte des arbitres qui n'ont pas assuré leur nombre de matches.

Arbitres n'ayant pas assuré leur nombre de matches :

CLUBS DE DISTRICT

- M'BALLA Simon : Broons Trémeur AS
- TOUSSAINT Jeffrey : Belle Isle AS
- CASTRIQUE Sébastien : Trémuson AS
- GUERIN Jean François : Lantic AS

CLUBS DE LIGUE

- ROBIN Steven : Plérin FC et Trébrivan AS
- DAANOUN Otman : Saint Briec Ginglin
- MADE COYTTE Cassandra : Trélivan AS
- JACQUES Camille : Saint Briec Stade
- DEFAYE Mathis : La Croix Corlay
- LE COZ Julien : Ploumagoar RC
- DANO Fabrice : Merdrignac CS
- MECHAIN Pierre : Quessoy US
- MECHAIN Antoine : Quessoy US
- ZENATI Manel : Pledran CS
- ELETPEMOBOU Eric : Frémur Fresnaye US

- BEAUGENDRE Laurent : Val d'Ize US (35)

Le Secrétaire de la Commission,

Alain BERNARD

Le Président de la Commission,

Alain OLLIVIER HENRY